



MUNICIPALITÉ
DE *Saint-Valère*

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Briller par son audace

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 juin 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-06-159 / ACCEPTATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Il est proposé par la conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu

À la suite de la demande de nomination d'un médiateur-conciliateur En vertu de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (art. 4 et 5 et art. 38 et 39) À la suite des deux rencontres avec le médiateur-conciliateur les deux partis ont conclue l'entente de principe de la convention collective. Nous attendons les textes finaux pour la signature.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **3 juin 2025**.

Annick Girouard

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim